



LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.

L'inquiétude grandit...

2009 était une bonne année. Le développement du volontariat est devenu le fer de lance médiatique de tous les SDIS de France. En Gironde, entre les bonnes volontés des uns et l'hermétisme et l'hypocrisie des autres nous pouvons dire que l'heure est au pessimisme. Tout ceci, sans compter le manque de communication évident d'un bout à l'autre de la chaîne.

... mais l'envie d'avancer reste présente !

La grande annonce du SDIS est le recrutement de 500 nouveaux SPV en 3 ans. La difficulté n'est pas de les recruter mais d'éviter que ceux qui sont déjà engagés cessent leur activité... Nos propositions seront annoncées dans les prochains bulletins.

Les formateurs

Lorsque le SPV intervient en qualité de formateur, le taux de la vacation horaire de base peut être majoré dans la limite de 20% (le SDIS 33 applique le maximum). Le nombre de vacations par journée de formation étant limité à 12. Or, le groupement formation impose de limiter à 8 sous prétexte qu'il faut suivre le GNR (qui prévoit généralement 8h par journée de formation). Si vous faites plus d'heures (pour préparer, corriger, approfondir, refaire passer un ou plusieurs candidats,...) ce n'est pas pris en compte. Exemple : un caporal qui sur une formation de 48h (8h par jour) effectue 5h de plus (surcoût de 50€...) ne peut pas les réclamer.

Là où notre incompréhension demeure, c'est pourquoi un formateur SPP pour la même formation se voit accorder 60h (10h par jour) !

Le DDSIS lors d'une réunion le 12 novembre 2009 avait indiqué qu'il n'était pas au courant de ce procédé. Depuis cette date, la situation n'a malheureusement pas évolué.

Notre position :

- Tant qu'un accord n'est pas trouvé, les formateurs SPV ne devraient pas faire plus que le temps prévu par le GNR même si la formation n'est pas finie.
- Alignement du temps pour tous les formateurs SPP et SPV : lorsque la journée de formation est de 8h, il devrait être comptabilisé forfaitairement 10h.

Les stagiaires

Pour les stagiaires, la loi prévoyait que le taux soit à 100% pour tous le 1^{er} janvier 2012. En Gironde, d'un commun accord entre le DDSIS et vos élus de la LDV33, ce sera à compter du 1^{er} janvier 2011. Autre info : depuis le 1^{er} janvier 2010, le taux pour les SPV dans leur première année est passé de 50 à 75% lors des actions de formation (FIA, PSE, etc.).